



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1365>

# Prud'hommes de Nancy : un jugement réactionnaire méprisant le code du travail !

- Précarité (AED, AESH, EVS, CUI, Contractuels, Etc...) -

Date de mise en ligne : mardi 27 janvier 2015



---

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

---

**Il y a plus de 2 ans, 22 EVS de Meurthe et Moselle** saisissaient le conseil des prud'hommes de Nancy pour faire valoir leurs droits (notamment le respect de la formation qualifiante).

**Le 26 novembre 2014, ces derniers ont été déboutés et condamnés aux dépens !**

Le conseil des prud'hommes de Nancy semble donc avoir été sensible à la plaidoirie réactionnaire développée par l'avocat du Rectorat, à savoir :

« faire se lever ces personnels, leur donner la possibilité de travailler dans un établissement scolaire, c'est déjà leur donner une formation ! »

« nous vous rappelons, qu'il s'agit d'anciens chômeurs, nous n'allons pas leur redonner encore de l'argent public » !  
Bien sûr, l'ensemble des EVS ont fait appel de cette décision !

**SUD Éducation s'indigne contre ce jugement scandaleux qui va à l'encontre de centaines de jurisprudences de cours d'appel et continuera d'accompagner ces collègues dans leur lutte pour la réparation de leurs droits bafoués.**